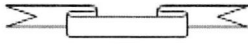




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2021-48**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 14 Procurations : 0 Votants : 10  
DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2021  
VOTES : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT** et le **SEIZE DECEMBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle polyvalente, lieu inhabituel de ses séances afin de respecter les consignes de l'Etat en période de pandémie du coronavirus, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny - SOLER Xavier - RICHARD François - SAEZ Muriel - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy - NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves - DEGLIAME Vincent - BARSALOU André - GIOVANNINI Elsa

Absent : MEKHATRIA Malick

Procuration :

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**Objet : Projet de parc éolien sur le territoire de la commune d'Ornaisons**

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code pénal et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), M. le Maire ainsi que Mmes TISSEYRE Fanny, NADAL BLIN Sylvie, et M. BARSALOU André quittent la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.

M. GASPARINI Sébastien, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose au Conseil municipal le « projet du Parc Eolien de Ornaisons » situé sur le territoire de la commune d'Ornaisons, proposé par la société EDF RENOUVELABLES FRANCE.

Il précise que l'implantation d'éoliennes et/ou ses servitudes concernent des terrains ou des chemins sur le territoire de la commune d'Ornaisons.

Afin de maîtriser le développement éolien sur sa commune, le Conseil municipal souhaite donner l'exclusivité à EDF RENOUVELABLES FRANCE pour le développement de projet du Parc Eolien d'Ornaisons.

M. GASPARINI invite l'assemblée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**EMET** un avis favorable pour que la société EDF RENOUVELABLES FRANCE étudie la possibilité d'implanter un Parc Eolien sur des terrains appartenant au territoire communal d'Ornaisons.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021  
Reçu en préfecture le 20/12/2021  
Affiché le  
ID : 011-211102678-20211216-D2021\_48-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

